

CONTRATS EN DÉSHÉRENCE

Application des articles L132-9-3-1 et L132-9-4 du code des assurances et des articles A223-10-1 à A223-10-3 du code de la mutualité.

Annexe à l'article A223-10-1 du Code de la mutualité

	Nombre de contrats ayant donné lieu à l'instruction / recherche par l'entreprise d'assurance	Nombre d'assurés centenaires non décédés, y compris ceux pour lesquels il existe une présomption de décès	Montant annuel en euros (toutes provisions techniques confondues) des contrats des assurés centenaires non décédés	Nombre de contrats classés «sans suite» par l'entreprise d'assurance	Montant annuel en euros des contrats classés «sans suite» par l'entreprise d'assurance
Année 2020	9	0	0	0	0
Année 2021	26	0	0	0	0
Année 2022	5	0	0	0	0
Année 2023	10	0	0	0	0
Année 2024	6	2	4320	0	0
Année 2025	3	3	11140	0	0

Article L223-10-1 Code de la Mutualité (dispositif AGIRA 1)

Toute personne physique ou morale peut saisir l'AGIRA (Association pour la Gestion des Informations sur le Risque en Assurance) en vue de rechercher auprès de tous les organismes assureurs si un contrat d'assurance vie a été souscrit) son profit par une personne dont elle apporte la preuve du décès.

	Nombre de demandes par les bénéficiaires potentiels qui ont permis à l'assureur de connaître le décès (article A223-10-1)	Montant annuel et nombre de contrats dont l'assuré a été identifié comme décédé (article L223-10-1)		Montant annuel des capitaux réglés / nombre de contrats réglés (article L223-10-1)	
		Montant en euros	Nombre de contrats	Montant en euros	Nombre de contrats
	Nombre de demandes	Montant en euros	Nombre de contrats	Montant en euros	Nombre de contrats
Année 2020	0	0	0	0	0
Année 2021	0	0	0	0	0
Année 2022	0	0	0	0	0
Année 2023	0	0	0	0	0
Année 2024	0	0	0	0	0
Année 2025	7	0	43	0	0

Article L223-10-2 Code de la Mutualité (dispositif AGIRA 2)

Les organismes assureurs s'informent, au moins chaque année, du décès éventuel de l'assuré. Ils obtiennent ces informations auprès des organismes professionnels habilités, autorisés à consulter les données relatives au décès des personnes inscrites au RNIPP (Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques) de l'INSEE.

	Nombre d'assurés identifiés comme décédés et nombre de contrats ayant un assuré identifié comme décédé à la suite des consultations au titre de l'article L. 223-10-2			Montant des capitaux à régler dans l'année / nombre de contrats à régler à la suite des consultations au titre de l'article L. 223-10-2	
	Nombre de décès confirmés	Nombre de contrats	Montant en euros	Montant en euros	Nombre de contrats
Année 2020	0	0	0	0	0
Année 2021	0	0	0	0	0
Année 2022	0	0	0	0	0
Année 2023	1	1	1000	1000	1
Année 2024	4	4	1000	0	1
Année 2025	2	2	0	0	0